

Factsheet carte SIAC

Coûts et utilité de la carte SIAC

Une carte SIAC coûte CHF 13.- par personne la première année avec validation des données des collaborateurs, puis CHF 6.- les années suivantes (hors TVA) et est valable sans limitation de durée. La délivrance de ces cartes officielles vise à attester que l'entreprise est conforme à la CCT et simplifie en même temps les contrôles sur place des organes de contrôle mandatés dans le cadre de l'exécution de la CCT. En tant qu'entreprise, je fais ainsi preuve de transparence concernant ma conformité à la CCT et contribue à une concurrence loyale.

Une carte SIAC individuelle coûte CHF 15.- par personne la première année, puis CHF 7.- les années suivantes. Les entreprises bénéficient ainsi d'un verso blanc et neutre sur la carte SIAC, qu'elles peuvent personnaliser (impression du logo de l'entreprise, codes-barres, etc.).

Livraison et facturation

Les cartes SIAC sont en règle générale livrées par la poste dans les cinq jours ouvrables. Dès que la commande aura été validée par le secrétariat SIAC, une carte au format PDF pourra être téléchargée sur la plate-forme. La facturation des cartes est effectuée mensuellement. Les cartes non payées seront invalidées après un unique rappel.

Remarque : la conception du verso d'une carte SIAC individuelle relève de la responsabilité des entreprises, SIAC ne fournissant pas ce service. Les entreprises reçoivent des cartes SIAC avec un verso blanc qu'elles peuvent personnaliser elles-mêmes à l'aide d'une imprimante.

Saisie des données des collaborateurs pour la commande de cartes SIAC

Introduction

La saisie des données requises des collaborateurs pour la carte SIAC ainsi que le traitement du processus de commande se font via la fonction « Collaborateurs et attestations » sur le portail SIAC. La saisie des données est effectuée par l'entreprise elle-même. Après l'inscription initiale par une personne autorisée à signer, la fonction « Gestion des utilisateurs » permet

l'ajout d'autres utilisateurs, lesquels pourront p. ex. se charger des processus administratifs pour les grandes entreprises.

Important : Pour les entreprises dotées d'une structure de holding, les collaborateurs doivent être saisis sous le nom de la filiale qui les emploie. La fonction « Gestion des utilisateurs » permet à des services administratifs centraux (tels que p. ex. une administration RH centralisée) d'accéder à plusieurs filiales (entités). Cet utilisateur central doit être ajouté par l'administrateur de chaque filiale dans la rubrique « Gestion des utilisateurs ».

Variantes de la saisie des données des collaborateurs

Conditions pour la commande de cartes SIAC

Selon le règlement carte SIAC, la commande de cartes SIAC pour les collaborateurs suppose que deux conditions soient remplies.

La validation de la commande de carte par la commission paritaire compétente est requise. Si celle-ci n'a pas encore été octroyée, il est possible de la demander directement auprès de la commission compétente à l'aide du bouton «Demander une autorisation» ci-dessous.

La deuxième condition est une confirmation, délivrée annuellement par une caisse de compensation AVS, certifiant que l'entreprise a rempli son obligation de verser des cotisations. Il faut, de plus, indiquer la masse salariale annoncée de l'année précédente. Vous pouvez saisir ces données directement ci-dessous et charger un document de confirmation. Veuillez également indiquer la date d'établissement du document de confirmation. L'agence SIAC vérifie les données et la confirmation de la caisse de compensation. Dès que le statut passe à «Validé», la commande de cartes SIAC est possible. Ensuite, il est possible de sélectionner tous les employés ou certains employés à l'aide de la case à cocher dans la colonne tout à gauche et de lancer le processus de commande des cartes SIAC en cliquant sur le bouton «Commander des cartes».

Assujettissements CCT	Status
Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse	Autorisé

DEMANDER UNE AUTORISATION

AHV-Bestätigungsdokument

Neues Bestätigungsdokument hochladen
 Keine Datei ausgewählt.

Date du document de confirmation
 TT . MM . JJJJ

Masse salariale Année de la masse salariale

Status

Afficher uniquement les collaborateurs sans cartes (valides)
 Afficher les collaborateurs supprimés

	Photo d'identité et ID	Prénom	Nom	Attribution CCT	Statut de validation	Attestations	Statut des attestations	Actions
<input type="checkbox"/>		Alain	Biedermann	Travailleur n'est pas personnellement soumis au champ d'application de la CCT	En cours de traitement			<input type="button" value="ACTIONS"/>

Les données des collaborateurs peuvent être saisies de deux manières :

- saisie manuelle directement dans le masque « Collaborateurs et attestations » > « Gestion des dossiers des collaborateurs »
- importation de masse des données des collaborateurs à partir d'un modèle Excel défini via « Collaborateurs et attestations » > Importation de masse des données des collaborateurs
(cf. le paragraphe « Importation de masse » du présent document)

Champs obligatoires / exigences minimales

Les conditions minimales pour la commande de la carte SIAC imposent de saisir les valeurs suivantes concernant les collaborateurs :

Nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale (AVS), date d'entrée dans l'entreprise, CCT applicable et fonction CCT, photo d'identité, copie d'une pièce d'identité (copie d'une carte d'identité suisse valide ou d'un livret pour étrangers valide qui permet de travailler en Suisse).

Important : Les collaborateurs qui ne sont pas personnellement soumis au champ d'application de la CCT de l'entreprise (p. ex. les contremaîtres) bénéficient d'une option correspondante dans le champ « Assujettissement CCT ».

Spécifications de format

- Photo d'identité : Format JPG ou PNG, pas plus de 3MB
- Copie de la pièce d'identité : Format JPG, PNG ou PDF

Important : La photo d'identité peut être rapidement et facilement rognée au format des photos d'identité, directement sur la plateforme.

Processus de commande

La commande de cartes SIAC suppose que la commission paritaire compétente ait donné à l'entreprise l'autorisation correspondante. Si cette autorisation fait défaut, elle peut être demandée directement sur le portail à la commission paritaire compétente (processus de notification). Le cas échéant, la commission paritaire peut édicter d'autres prescriptions à remplir avant l'octroi de l'autorisation. En outre, la confirmation de paiement de la caisse de compensation AVS pour l'entreprise doit être téléchargée et sa masse salariale AVS saisie.

Les données des collaborateurs peuvent à tout moment être sauvegardées provisoirement ou de manière incomplète. En cas de passation d'une commande de cartes SIAC, l'intégralité des données saisies est vérifiée. Les commandes portant sur des collaborateurs dont les données saisies sont incomplètes seront refusées.



Les commandes de carte SIAC reçues sont validées par le secrétariat SIAC. Cela permet de veiller à ce que les informations relatives aux nom, prénom et date de naissance du collaborateur correspondent aux indications figurant sur la copie de la pièce d'identité

remise. En cas de divergence, la commande concernée est annulée et retournée à l'entreprise par voie de notification (notification par e-mail) avec l'indication des raisons.

Importation de masse

Afin d'importer un grand nombre de collaborateurs, une fonction d'importation de masse est à la disposition des entreprises.

Celles-ci peuvent télécharger le modèle Excel correspondant, individualisé, sur le portail SIAC sous « Collaborateurs et attestations » > Importation de masse. Grâce à ce modèle, les données des collaborateurs structurées (au sens du paragraphe « Champs obligatoires / exigences minimales ») peuvent être importées.

Important : Un exemple de ce modèle est à votre disposition sur le site Internet isab-siac.ch sous « Assistance & Formation ». **Cet exemple peut servir de modèle, mais l'importation des données requiert le transfert de celles-ci sur le modèle Excel individualisé, téléchargé sur le portail.**

Les photos d'identité et les copies des pièces d'identité peuvent également être importées en masse. À cet égard, il convient de veiller à ce que les fichiers soient nommés conformément aux prescriptions suivantes et réunis dans un fichier ZIP pour les photos d'identité et les copies de pièces d'identité :

- Photos d'identité : Image_PrénomNomJJMMAAAA-png/jpg
- Copies de pièces d'identité : ID_PrénomNomJJMMAAAA.png/pdf/jpg
- Les doubles noms sans tiret doivent être séparés par un espace.
Exemple : ID_Luis AvelinoAbreu da Costa01011970.jpg
- Volume maximal des fichiers : 3MB

Procédure lors d'une importation de masse

1. Importation des données des collaborateurs structurées via le modèle Excel
2. Importation des fichiers ZIP pour les photos d'identité et les copies de pièces d'identité. Dans le cadre de l'importation, celles-ci sont automatiquement attribuées aux collaborateurs venant d'être importés.

Important : Ce processus peut en principe être répété à tout moment. À noter qu'une modification des données spécifiques de validation (nom, prénom, date de naissance) entraîne l'invalidation de toute carte SIAC existante, ce qui nécessiterait la commande d'une nouvelle carte.

Mise à disposition des données provenant des systèmes d'information du personnel

Les solutions logicielles établies en matière de gestion du personnel permettent en règle générale l'exportation des données des collaborateurs requises via Excel. Les entreprises sont priées de contacter leurs partenaires logiciels respectifs pour plus d'informations à ce sujet.